



Motifs de la décision

Projet d'arrêté de prescriptions générales encadrant les installations de collecte de déchets de produits explosifs

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable, du 23/10/2014 au 20/11/2014 sur le projet d'arrêté susmentionné. Deux contributions ont été déposées sur le site de la consultation :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues. Les observations n'appellent pas de suites à donner et ne concernent pas l'objet du projet d'arrêté.

Le texte n'a pas fait l'objet de modifications.